

# CONNEXIONS

# Appliquer des pratiques exemplaires en éducation de la petite enfance dans des garderies laboratoires

### Par Sharon Ho

Katie Mullin savait qu'elle avait choisi la bonne profession après avoir visité le *Child & Family Centre*, garderie laboratoire du Collège Sault.

« J'ai apprécié de pouvoir me rendre plusieurs fois dans la garderie laboratoire pour voir si le type de travail me convenait », explique l'EPEI. M<sup>me</sup> Mullin a obtenu un diplôme du Collège Sault l'année dernière et a travaillé au *Child & Family Centre* ce printemps.

Les garderies laboratoires sont des centres éducatifs gérés par des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario dans le cadre des programmes d'éducation de la petite enfance (EPE). Les étudiants qui y font des stages se livrent à des observations et à des évaluations qui font partie intégrante de leurs travaux de cours. Le Collège Sault et le Collège Algonquin sont deux des huit collèges environ qui gèrent des garderies laboratoires. Le *Child & Family Centre*, qui existe depuis 40 ans, offre des services de garde et d'apprentissage à 62 enfants. La garderie laboratoire du Collège Algonquin opère dans sa forme la plus récente depuis 1991 et accueille 49 enfants.

Les garderies laboratoires montrent aux étudiants comment appliquer des pratiques exemplaires sur le terrain et réfléchir à ce qu'ils ont appris en classe.



Child & Family Centre du Collège Sault Crédit: Child & Family Centre



Katie Mullin EPEI Sault Ste. Marie

« Le personnel présente les pratiques exemplaires et en fait la démonstration devant les étudiants », déclare Nancy Leindecker, EPEI, responsable du *Child & Family Centre*. « Les étudiants ont la possibilité de voir le personnel changer et adapter la planification des programmes en fonction des intérêts des enfants. »

Leslie Kopf-Johnson, EPEI, coordonnatrice du programme d'EPE au Collège Algonquin, précise que la garderie laboratoire permet aux étudiants de s'exercer à la planification du curriculum et d'évaluer l'apprentissage des enfants et le milieu dans lequel ils apprennent.

## Suite à la page 5

## Dans ce numéro...

- 2 Messages de la présidente et de la registrateure
- 3 Nouvelles études de cas et Sondage transition
- 4 Résultats des élections 2015
- Programme d'APC : Le cycle du portfolio débute cet automne
- S Encourager les EPEI à poursuivre leurs qualités de chercheur
- 9 Devoir de faire rapport

- 10 Conversation avec une EPEI
- II Questions d'exercice professionnel
- **12** Enquête sur les plaintes
- 13 Dans l'intérêt public
- 16 Nouvelles dans le secteur

# Message de la **présidente**



Cette année, il y a eu une élection des membres du conseil dans les circonscriptions électorales 3, 4 et 8. Merci à vous les membres EPEI de l'Ordre qui vous êtes présentés ou avez voté à l'élection. J'accueille donc au conseil les cinq membres élues et me réjouis de travailler à l'avenir avec eux pour renforcer le rôle de l'Ordre dans le secteur de la petite enfance. Dans le même temps, je salue les EPEI et les

membres du public qui quittent le conseil. Sachez que votre travail a été très précieux.

En juin, le conseil a élu les membres du comité exécutif avec, à la présidence, moi-même, à la vice-présidence, Darlene Edgar, ainsi que quatre autres membres du conseil.

Merci de me donner l'occasion de présider le conseil pour un autre mandat. Je vais poursuivre mon travail et m'assurer que l'Ordre continue de protéger l'intérêt public.

Cet hiver, l'Ordre a organisé une série de tables rondes et un sondage en ligne sur nos priorités stratégiques des trois prochaines années. Merci à toutes les personnes qui ont participé. Vos commentaires ont été très appréciés. Vous trouverez d'autres renseignements sur les nouvelles priorités 2015-2018 à la page 16.

Côté apprentissage professionnel continu, je poursuis moi-même l'aventure. Je fais partie de groupes d'EPEI qui communiquent sur Facebook et par courriel, tous avides d'en apprendre plus sur le leadership pédagogique. Au sein de ces groupes, je lis et vois de l'information et des moments de pédagogie inspirants sur l'apprentissage des jeunes enfants. Les possibilités d'apprentissage sont à notre portée. Nous avons toutes et tous des collègues qui sont prêts à nous aider dans notre aventure d'apprentissage professionnel. Je remercie toutes celles et ceux qui m'accompagnent dans ce travail. Je vous invite à contacter des collègues qui sauront vous accompagner dans votre apprentissage continu.

Bien à vous,

Joseph EPE 1

## Lois Mahon EPEI, présidente

# Message de la registrateure



En 2012, le conseil de l'Ordre a défini les priorités stratégiques jusqu'en 2015. En avril dernier, le conseil a établi les priorités stratégiques jusqu'en 2018. Je suis fière de tout le travail que nous avons accompli au cours de ces trois dernières années. Notamment, on a octroyé à l'Ordre le pouvoir de créer un programme obligatoire d'apprentissage professionnel continu et d'agréer

les programmes postsecondaires d'éducation en services à l'enfance. Je me réjouis, par ailleurs, de la création par l'Ordre d'une fonction relations externes et des interventions et prises de contact qui ont été entreprises par la suite.

C'est durant les mois de janvier et de février que les activités de relations externes ont été particulièrement intenses. Nous avons été présents à 77 activités extérieures et avons été en contact avec plus de 2 700 personnes. Durant l'année scolaire 2014-2015, l'Ordre a rendu visite à de nombreux établissements postsecondaires qui offrent un programme d'éducation en services à l'enfance. L'Ordre a également multiplié ses contacts auprès des employeurs, des directrices, des EPEI travaillant dans les conseils scolaires, des candidats à la direction d'écoles, des conseillers d'orientation d'écoles secondaires, des syndicats, et des directrices de communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. De plus, nous avons travaillé avec des journaux locaux pour diffuser de l'information sur l'Ordre auprès des parents et du public.

L'Ordre prépare actuellement son second projet pilote sur le leadership qui porte sur les directrices des centres de services de garde d'enfants agrées. Vingt-six gestionnaires de systèmes de services de garde municipaux soutiendront ce projet. L'initiative sera lancée en septembre lors de notre deuxième symposium sur le leadership.

En conclusion, je voudrais rappeler aux EPEI leur obligation de signaler des cas suspects d'enfants ayant besoin de protection. Plus de détails à ce sujet à la page 9. L'Ordre émettra bientôt un avis professionnel sur ce sujet.

Cordialement,

Sue Corke, registrateure et chef de la direction

## **Sondage Transition**

En avril, l'Ordre a envoyé son tout dernier sondage Transition vers l'accès à la profession et le début de carrière aux diplômés de 2014 des programmes ontariens d'éducation de la petite enfance. Les membres habitent diverses régions de la province et travaillent dans différents milieux.

L'Ordre a mené ce sondage pour mieux connaître l'expérience des diplômés avec leur demande d'adhésion à l'Ordre, la recherche d'un emploi dans le secteur, l'accès à la profession, et connaître leur niveau de satisfaction professionnelle. L'information recueillie cette année éclairera la profession et les intervenants sur le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance compétents. ©



Gardez l'oeil ouvert. Les résultats du sondage seront prochainement affichés sur le site Web de l'Ordre.

## Nouvelles études de cas

En juin, l'Ordre a publié de nouvelles études de cas pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à réfléchir sur leur travail et à alimenter le dialogue sur l'exercice à la lumière du *Code de déontologie et normes d'exercice*. Les situations présentées par des EPEI font ressortir les dilemmes et les tensions émotionnelles que vivent les éducateurs au moment de prendre des décisions et des mesures dans leur travail quotidien. L'analyse d'un cas encourage les EPEI à examiner sous différents angles les situations problématiques soulevées et à explorer les implications des diverses décisions ou solutions possibles.

Nous encourageons les membres à lire et à discuter avec des collègues les cas présentés afin de mieux comprendre à quoi peut ressembler leur vie de travail dans la communauté professionnelle élargie. 

Ou par la discuter avec des collègues les cas présentés afin de mieux comprendre à quoi peut ressembler leur vie de travail dans la communauté professionnelle élargie.



Vous pouvez obtenir les études de cas sur le site Web de l'Ordre, sous l'onglet Membres – Exercice professionnel. Contactez l'Ordre à **exercice@ordre-epe.ca** pour nous faire part de vos pensées.

## À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

### Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente, circonscription électorale nº 1 Eugema Ings EPEI, circonscription électorale nº 1 Lisa Lamarre EPEI, circonscription électorale nº 2 Susan Quaiff EPEI, circonscription électorale nº 3 Stacey Lepine EPEI, circonscription électorale nº 4 Susan Joy Scoffin EPEI, circonscription électorale nº 4 Valerie Sterling EPEI, circonscription électorale nº 5 Richard (Dick) Winters EPEI, circonscription électorale nº 5

Heather Yeo EPEI, circonscription électorale n° 5 Anna Baas-Anderson EPEI, circonscription électorale n° 6 Sophia Tate EPEI, circonscription électorale n° 6 Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente, circonscription électorale n° 7 Barbara Brown EPEI, circonscription électorale n° 8 Vera Niculena (Nici) Cole EPEI, circonscription électorale n° 8

#### Membres nommés du conseil

François Bertrand, Hawkesbury Madeleine L. Champagne, Ottawa Karen Damley, Mississauga Nermin Foda, Mississauga Rosemary Fontaine, Toronto Christine Forsyth, Toronto Larry O'Connor, Brock Jason Powell, Oakville Ann Robichaud-Gagné, Ottawa Nerene Virgin, Hamilton

#### Direction de l'Ordre

Mélanie Dixon EPEI

Registrateure et chef de la direction : Sue Corke Registrateure adjointe : Laura Sheehan Directeur, Services généraux : James Cha Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts Directrice, Exercice professionnel : L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur *Connexions*, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu.

La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2015 Ordre des éducatrices et de éducateurs de la petite enfance

## Résultats de l'élection 2015

Les membres de l'Ordre ont voté dans trois circonscriptions électorales et les résultats sont maintenant disponibles! Félicitations aux 5 membres qui ont été élues au conseil.

## Circonscription 3 - Région du Sud-Est

#### Susan Quaiff EPEI

Susan est la directrice générale du *The Hub Child and Family Centre* au comté de Prince-Edward. En tant que membre du conseil, elle est aussi la présidente du comité d'aptitude professionnelle et siège au comité des normes d'exercice et au comité des élections. Susan est membre du *Children and Youth Services Network* des comtés de Hastings et de Prince-Edward.

## Circonscription 4 – Région du Centre-Est

### Stacey Lepine EPEI

Stacey est responsable de l'éducation de la petite enfance au Conseil scolaire du district de Durham à Whitby, Ontario. Elle a travaillé auprès des tout-petits dans différents milieux, dont des centres de garde d'enfants privés et à but non lucratif, des centres de la petite enfance, des programmes parascolaires avant et après l'école de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et services de garde d'enfants en milieu scolaire.

## Susan Joy Scoffin EPEI

Susan est la coordonnatrice des projets de qualité pour l'initiative *Investing for Quality* à Peterborough, Ontario. Dans sa carrière, Susan a travaillé auprès d'enfants, dans l'administration, et a été professeure de collège. Dans le passé, elle a été mentor dans le cadre du projet pilote de leadership de l'Ordre.

## Circonscription 8 – Région du Sud-Ouest

### Barbara Brown EPEI

Barbara est chef de programme au Connections Early Years Family Centre à Windsor. Elle est membre du conseil de l'Ordre depuis 2011. Auparavant, elle a enseigné au jardin d'enfants, a été directrice adjointe d'une garderie et a été éducatrice de la petite enfance dans une coopérative de parents.

#### Nici Cole EPEI

Nici est professeure d'éducation en services à l'enfance au Collège Fanshawe à London, Ontario. Membre du conseil depuis 6 ans, elle a antérieurement présidé le comité de discipline. Dans le passé, elle a été gestionnaire dans un centre de la petite enfance, puis professeure, pour le compte du Collège St-Clair, dans le programme autochtone d'éducation en services à l'enfance au *Anishinabek Educational Institute*.

## **Prochaines élections**

Les prochaines élections pour les membres du conseil sont indiquées dans ce tableau. De plus amples renseignements seront fournis aux membres de l'Ordre dans les mois précédent l'élection. 

Output

Des prochaines élections pour les membres du conseil sont indiquées dans les mois précédent l'élection.

Année	Nombre de membres à élire au conseil	Circonscriptions
2016	3	5 - Région de Toronto
	1	7 - Région de Hamilton/Niagara
2017	2	1 - Région du Nord et du Nord-Est
	1	2 - Région de l'Est
	2	6 - Région du Centre-Ouest



Pour en savoir plus sur les élections au sein de l'Ordre et pour savoir comment participer, allez à **ordre-epe.ca/elections**.

## Appliquer des pratiques exemplaires en éducation de la petite enfance

## dans des garderies laboratoires



La garderie laboratoire du Collège Algonquin Crédit : Collège Algonquin

« En l'absence d'un endroit où les étudiants sont en prise directe avec les pratiques exemplaires, la planification du curriculum ou les évaluations, ceux-ci ne sauront peut-être jamais en quoi consistent des programmes de qualité, ajoute M<sup>me</sup> Kopf-Johnson. Si les étudiants n'ont pas la possibilité de l'observer eux-mêmes, ils peuvent penser que vous êtes juste en train d'inventer tout cela au pied levé. »

M<sup>me</sup> Mullin affirme que son stage au *Child & Family Centre* s'est avéré être une expérience d'apprentissage d'une valeur inestimable.

« Ce que j'ai appris à l'école prend tout son sens maintenant », poursuit-t-elle.

Par exemple, au *Child & Family Centre*, elle a été témoin de la nécessité de bâtir des relations avec les familles et les enfants, principe qui figure dans la Norme I : E du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Selon l'EPEI, c'est ce type de relations qui fait du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants une expérience positive pour toutes les personnes concernées.

M<sup>me</sup> Mullin trouve aussi que ses collègues du *Child & Family Centre* jouent un rôle extrêmement précieux, car professeurs, éducateurs et étudiants travaillent ensemble à la planification du curriculum et font des séances de remue-méninges pour prévoir des activités appropriées au développement des enfants.

D'après M<sup>me</sup> Kopf-Johnson, les garderies laboratoires prennent en compte les connaissances les plus récentes en EPE enseignées en classe. Par exemple, la garderie laboratoire du Collège Algonquin utilise le document Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance comme ressource d'apprentissage.

Par ailleurs, le *Child & Family Centre* du Collège Sault se tient au fait des dernières tendances et fournit du temps au personnel pour les activités d'apprentissage professionnel continu. Le centre encourage les EPEI à montrer aux étudiants comment s'impliquer davantage dans leur pratique pour qu'elle soit pertinente.

M<sup>me</sup> Leindecker éprouve de la satisfaction en voyant les progrès des étudiants à la garderie laboratoire.

« À l'école, nous estimons que chaque étudiante et chaque étudiant doivent avoir les meilleures chances de réussite possibles, déclare-t-elle. Nous leur offrons du soutien pour être sûrs qu'ils remplissent les exigences et nous les incitons à étendre leurs connaissances. C'est très gratifiant de voir les étudiants exceller ou d'observer leur croissance. »

M<sup>me</sup> Kopf-Johnson ajoute que les garderies laboratoires forment une relation de réciprocité avec les étudiants.

« Les étudiants prennent les outils que nous avons créés et essaient de s'en servir, explique M<sup>me</sup> Kopf-Johnson. Ils nous reviennent ensuite avec des commentaires, dont nous tenons compte pour que les outils soient efficaces dans le monde professionnel. »

Malgré les avantages qu'elles présentent sur le plan pédagogique, les garderies laboratoires sont confrontées à des défis financiers continus parce que leur gestion est coûteuse. Plusieurs écoles ont fermé leurs portes au cours des dernières années, ce qui laisse un vide dans les études postsecondaires en EPE.

« Les collèges les considèrent [les garderies laboratoires] comme une bonne chose si elles demeurent à flot et rapportent de l'argent, conclut M<sup>me</sup> Kopf-Johnson. Or, les garderies laboratoires sont d'une importance cruciale si on veut s'assurer que les étudiants ayant terminé un programme collégial de deux ans menant à un diplôme sachent à quoi ressemble une pratique de qualité. » ©

# Programme d'APC: Le cycle du portfolio débute cet automne

#### Par Jann Lee

En septembre prochain, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont commencé le programme d'apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance il y a un an peuvent continuer à élaborer leurs portfolios professionnels. Le cycle du portfolio du programme d'APC fournit aux membres les outils nécessaires pour fixer des objectifs liés à leur pratique, les atteindre et se livrer ensuite à une réflexion.

Durant l'année 1 du cycle du portfolio, les membres rempliront un Outil d'autoévaluation qui leur permet de se pencher sur différents aspects de la croissance professionnelle ou du développement du leadership dans leur pratique. Après avoir repéré des domaines d'intérêt, ils établiront des objectifs concrets et prépareront une ébauche de Plan d'apprentissage professionnel dans lequel ils noteront les activités, les stratégies et le calendrier associés à ces objectifs.

Certains membres de l'Ordre ont découvert le cycle du portfolio du programme d'APC lors de leur participation au projet pilote de leadership. En 2013, l'Ordre a mis sur pied cette initiative afin que les EPEI puissent tester les outils et le cadre du programme d'APC. Leanna Neault, EPEI et directrice d'un service de garde d'enfants pour les familles de militaires à North Bay, a trouvé que ce qu'elle a appris dans le cadre du projet pilote de leadership et du programme d'APC lui sert encore dans sa pratique quotidienne. Pour assurer sa croissance professionnelle, M<sup>me</sup> Neault s'est concentrée sur trois aspects du développement. Un aspect qu'elle jugeait particulièrement important était d'en apprendre davantage sur l'assurance de la qualité.

M<sup>me</sup> Neault assume la supervision de 23 employés (dont 15 sont des EPEI) et s'assure que le centre reçoit des fonds de son conseil d'administration de district des services sociaux en respectant des normes de qualité élevée. Pour en savoir plus sur l'assurance de la qualité, l'EPEI a créé un programme avec une collègue qui avait de l'expérience en la matière. Elle a aussi tenu des réunions mensuelles avec le personnel pour qu'il se familiarise avec les normes d'un curriculum de qualité élevée. Ces mesures ont permis à M<sup>me</sup> Neault d'atteindre un niveau de 6 sur 7 aux tests suivants d'assurance de la qualité et ont aidé à garantir l'avenir du centre.



Sharon Petsche EPEI Ottawa, ON



Leanna Neault EPEI North Bay, ON

Ayant été témoin du pouvoir de l'apprentissage professionnel, M<sup>me</sup> Neault encourage les autres EPEI à se montrer proactifs quand il s'agit d'atteindre les objectifs professionnels qu'ils se sont fixés dans le cadre du programme d'APC.

- « Au premier abord, cela peut être très intimidant, mais il y a tellement de choses à faire », indique l'EPEI qui a apprécié que le programme accommode divers horaires et styles d'apprentissage.
- « Vous pouvez établir [votre plan] en fonction de ce que vous faites, que vous travailliez comme directeur, éducateur dans un service de garde d'enfants ou professeur de collège. Cela m'a donné des étapes à suivre et m'a aidée à me dépasser. »

Selon M<sup>me</sup> Neault, le travail de groupe et les conversations avec les mentors l'ont bien appuyée dans son apprentissage. Une fois qu'elle a découvert ce qui fonctionnait pour elle, la voie de la réussite était toute tracée.

« Si vous êtes prêt à consacrer du temps à votre carrière, le programme d'APC est l'occasion rêvée », affirme l'EPEI.

L'apprentissage professionnel continu a également eu un impact durable au niveau personnel et professionnel sur Sharon Petsche EPEI et participante du projet pilote de leadership, qui travaille au *Children's Centre* à Ottawa en Ontario.

« Je n'arrive pas à croire à quel point j'ai fait du chemin. Cela m'a ouvert tellement de portes », a indiqué M<sup>me</sup> Petsche qui a offert des ateliers sur le pouvoir de l'apprentissage. « Auparavant, j'étais pétrifiée à l'idée de parler devant un groupe, mais depuis, j'ai créé et animé trois ateliers. »

Ayant évolué d'une participante hésitante à une leader confiante, M<sup>me</sup> Petsche a surtout éprouvé de la fierté lorsque la *Nursery Network Association* l'a invitée à être la conférencière principale de leur journée de perfectionnement professionnel. Elle y a mis en commun son expérience de l'apprentissage continu avec d'autres éducatrices et éducateurs de la petite enfance. De plus, elle a présenté un atelier sur l'apprentissage pédagogique et sur la manière de l'appliquer dans le contexte d'un service de garde d'enfants. M<sup>me</sup> Petsche trouve que son apprentissage est plus efficace lorsqu'elle partage du matériel avec d'autres professionnels et en discute avec eux.

C'est durant le cycle du portfolio du programme d'APC que l'EPEI a découvert quels étaient ses passions et ses points forts. Elle s'était fixée pour objectif de changer la façon dont elle communiquait l'information sur les enfants aux parents. Elle a donc examiné le cadre de l'AJEPTA afin de trouver ce qui manquait dans les gabarits existants de profils d'enfant. Elle a été en mesure d'atteindre cet objectif de différentes manières. La souplesse du programme d'APC a permis à M<sup>me</sup> Petsche de miser sur les styles d'apprentissage qui convenaient à sa personnalité.

En plus d'atteindre des objectifs durant le cycle du programme du portfolio, l'EPEI a éprouvé beaucoup de satisfaction à mettre en commun son portfolio avec des participants et des mentors lors de la séance de clôture du projet pilote de leadership de l'Ordre.

« En observant les autres personnes surmonter leur peur, je me suis dit que j'allais essayer d'en faire autant », précise M<sup>me</sup> Petsche. Elle invite les EPEI qui vont commencer leur apprentissage continu à faire preuve de courage malgré les hésitations. « Il n'y a rien de mal à admettre que l'on est nerveux. Les gens respectent le fait que vous soyez ouvert et honnête à cet égard. » •



Visitez notre site à **ordre-epe.ca/APC** pour en savoir plus sur le programme d'APC.

# Encourager les EPEI à poursuivre leurs qualités de chercheur

#### Par Sharon Ho

En sa qualité d'éducatrice de la petite enfance inscrite travaillant dans un centre de développement de la petite enfance de l'Ontario, à Brant, Debbie Eberth se sert souvent de la ressource d'apprentissage du ministère de l'Éducation de l'Ontario intitulée Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance.

« Je la trouve [Comment apprend-on?] très utile », déclare M<sup>me</sup> Eberth. Elle utilise la publication dans des ateliers visant à inculquer aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) la pleine conscience, c'est-à-dire l'idée de vivre le moment présent, de nouer des relations avec les enfants et de garder un esprit ouvert.

La ressource Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance a été publiée en 2014. Elle souligne l'importance de relations positives dans la réussite des programmes d'apprentissage des jeunes enfants. La publication invite également les EPEI à réfléchir à leur travail. Une réflexion de ce type peut aider les leaders du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants à développer une pensée critique par rapport à leur pratique, à essayer de nouvelles idées et à appliquer les connaissances acquises.

Comment apprend-on? traite des quatre fondements illustrés dans l'image qui suit. Enfants, familles et éducateurs sont au cœur de l'apprentissage, ces fondements venant compléter les normes déontologiques et professionnelles du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre des éducatrices et éducateurs de l'Ontario.

## Faire appel à la recherche-action pour offrir des services de qualité

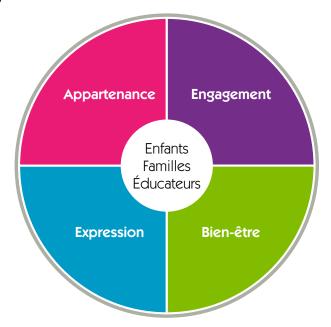
Un projet intitulé *The Care Project: A Community of Action Research with Educators* (Le projet CARE : une communauté de recherche-action avec les éducateurs) encourage les EPEI à faire appel à la recherche-action conjointement avec la ressource *Comment apprend-on?*.

Qu'entend-on par recherche-action? Selon Melodie Spencer, EPEI, responsable du centre de développement de la petite enfance de l'Ontario (CDPEO), à Brant, cela vise à résoudre les problèmes par le biais d'un processus de réflexion.

« Dans le cadre de la recherche-action, on prend un élément de la pratique d'un EPEI, on se pose une question à ce sujet, on se concentre sur cette question et on en prend pleinement conscience, explique M<sup>me</sup> Spencer. Puis à partir des observations et de la documentation, on détermine si l'on a atteint son objectif ou si l'on doit mettre en œuvre quelques stratégies additionnelles. »

M<sup>me</sup> Spencer pense que les EPEI sont naturellement portés à faire de la recherche dans leur travail quotidien, mais la plupart d'entre eux n'ont pas le temps de se livrer à une réflexion sur les conclusions auxquelles ils sont parvenus.

Le projet CARE est dirigé par Maria Cantalini Williams et Jenny Giubert de l'Université de Nipissing. Chacun des 19 participants a choisi un fondement de *Comment apprend-on?* pour l'examiner dans le cadre de la recherche. Ensuite, ils ont restreint le champ à une seule question de recherche tirée de *Comment apprend-on?*. À partir de cette question, ils ont élaboré un objectif et des stratégies pour l'atteindre.



Crédit: Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance du ministère de l'Éducation de l'Ontario

M<sup>me</sup> Eberth, qui était l'une des participantes du projet, a choisi de se pencher sur le moment de la collation dans le cadre de sa recherche parce que « c'est un élément plus fluide et que les parents ont davantage de contrôle sur ce que mangent les enfants ».

Sa question de recherche consistait à se demander si les parents recevaient assez d'information sur une alimentation saine et sur l'importance d'inculquer aux enfants des compétences en autonomie, comme apprendre à verser du jus par eux-mêmes.

« Cela constituait une occasion d'apprentissage pour les parents en ce qui a trait à l'autonomie de leurs enfants », mentionne  $M^{me}$  Eberth.

Le programme du centre de développement de la petite enfance de l'Ontario fait face à plusieurs défis en ce qui concerne le moment de la collation – il n'y a pas assez de place pour que des enfants d'âges différents prennent leur collation en même temps et les mêmes enfants ne fréquentent pas le centre chaque jour. Les EPEI doivent aussi être conscients du fait que le parent ou la gardienne occupent un

rôle de premier plan dans l'éducation de l'enfant et qu'ils peuvent avoir des habitudes ou des croyances différentes.

Malgré tout, M<sup>me</sup> Eberth a créé un endroit accueillant en ajoutant une plante, des ustensiles adaptés aux enfants et un classeur contenant de l'information sur une alimentation saine et le Guide alimentaire canadien. Elle souhaitait que les enfants et les parents se sentent à l'aise pour poser des questions, mangent des collations saines et prennent part aux conversations. En faisant sa recherche, M<sup>me</sup> Eberth a observé que les enfants voulaient manger ensemble et que les parents commençaient à poser des questions et remarquaient que les enfants mangeaient des aliments différents, ce qui a servi de point de départ à des conversations. Elle compte communiquer les résultats de sa recherche-action aux quatre CDPEO, à Brant. ©



Pour en savoir plus sur *Comment* apprend-on?, visitez le site Web du ministère de l'Éducation à **edu.gov.on.ca/** gardedenfants.

## Devoir de faire rapport

Vous, en votre qualité de professionnel(le) travaillant étroitement avec des enfants et des jeunes, vous avez l'obligation de signaler des cas soupçonnés d'enfants victimes de mauvais traitements, de négligence ou de violence familiale.

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) énonce que les membres du public, notamment les professionnels qui travaillent avec des enfants, doivent signaler rapidement à une société d'aide à l'enfance (SAE) toute suspicion qu'un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection. Dans la Loi, cela s'appelle « Devoir de faire rapport ». La LSEF reconnaît que les personnes travaillant étroitement avec les enfants sont particulièrement sensibles aux indices de maltraitance, de négligence ou de violence familiale chez les enfants et qu'elles ont la responsabilité particulière de communiquer leurs suspicions.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web :

http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/childrensaid/reportingabuse/abuse and neglect/abuse and neglect.aspx

Pour communiquer avec une SAE et pour d'autres renseignements sur toutes les SAE de l'Ontario, veuillez visiter le site Web de l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance à http://www.oacas.org/about/programs/french.htm.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec **Jill Dubrick**, Chef, Services de prévention et de protection, Secrétariat au bien-être de l'enfance, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse : **Jill.M.Dubrick@ontario.ca** ou par téléphone au 416 327-0273. •

## Conversation avec une EPEI

Samantha Lico EPEI travaille dans un centre de la petite enfance de l'Ontario depuis 13 ans. Ces centres accueillent des enfants de 0 à 6 ans et leur parent ou leur gardien, offrant un éventail d'activités d'apprentissage pour les tout-petits et de la formation au rôle parental. Les parents et gardiens d'enfants peuvent aussi se renseigner sur les programmes et les services offerts aux jeunes enfants et aux familles, s'entretenir avec les EPEI et d'autres professionnels, et créer des liens avec d'autres parents de la collectivité.



Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordre-epe.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.

# Q : En quoi consiste votre travail d'EPEI dans un centre de développement de la petite enfance de l'Ontario ?

R: Je fais partie d'une équipe qui offre des programmes de halte-garderie et des programmes inscrits. Les enfants ont la possibilité d'apprendre par le jeu. Nous offrons aussi des activités qui demandent l'aide du parent ou de l'accompagnateur. Nous ne sommes donc pas là seulement pour éduquer les enfants, mais aussi pour informer les parents et les gardiens d'enfants. Un de nos objectifs est de relier les parents entre eux pour faciliter les rapprochements entre adultes, pas seulement dans l'intérêt des enfants mais aussi celui des parents.

## Q : Comment planifiez-vous les activités ou un programme dans un milieu où vous n'accueillez pas les même enfants tous les jours ?

R: Mon objectif est de toujours avoir un environnement inclusif et axé sur l'apprentissage par le jeu. J'essaie d'avoir à disposition beaucoup de possibilités et d'activités déjà planifiées pour différents groupes d'âge. Nous essayons de planifier des activités qui intéressent les enfants, et souvent je me laisse guider par les enfants et les parents.

## Q : Comment procédez-vous avec les parents ou les accompagnateurs pour leur fournir de l'information sur l'apprentissage des tout-petits et le développement de l'enfant?

**R**: Souvent, la relation avec les parents, les gardiens ou les grands-parents, nous l'établissons au jour le jour. Cela nous permet de déceler un besoin ou de bâtir une relation où ils peuvent nous poser des questions.

## Q: Comment établissez-vous des rapports avec les enfants ou les parents?

R: Nous constatons qu'après avoir visité le centre, les familles y reviennent régulièrement. Nos rapports avec les parents en congé sont plus brefs, parce qu'elles retournent au travail. Mais avec la naissance d'un autre enfant, nous les revoyons à nouveau. Le centre de la petite enfance permet aux enfants et aux parents de socialiser et d'apprendre au contact des autres, et permet aussi aux parents et gardiens d'enfants de se sentir soutenus.



Samantha Lico EPEI Georgetown, ON

J'ai récemment obtenu mon diplôme et je suis membre nouvellement inscrite à l'Ordre. Quelles sont les attentes de l'Ordre à mon égard? Avez-vous des conseils pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui entament leur carrière professionnelle?

Les EPEI travaillent dans différents milieux et apportent à la profession une diversité d'expériences et d'expertises. Cependant, tous les nouveaux diplômés et membres de l'Ordre se doivent de connaître, de comprendre et de respecter les lois, les politiques et les procédures qui se rapportent à l'exercice de leur profession (Norme IV : A. 2). Cela comprend notamment la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les politiques et les procédures en milieu de travail ainsi que le Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

Une nouvelle EPEI peut apprendre davantage sur ses responsabilités professionnelles en suivant en ligne le module Attentes de la profession. Le module passe en revue les lois, les règlements et les règlements administratifs qui régissent les EPEI.

Elle peut aussi consulter d'autres sources utiles d'information, en particulier, le site Web de l'Ordre, les communications portant sur l'exercice professionnel, comme par ex. les nouvelles du secteur et les mises à jour, la publication *Connexions*, les études de cas, les outils du Programme d'apprentissage professionnel continu, des vidéos sur YouTube, et les liens de renvoi à d'autres publications et sites Web. Les nouveaux diplômés peuvent aussi définir leur parcours professionnel en consultant des associations et organisations professionnelles qui soutiennent les intérêts des EPEI et la profession.

Comme les EPEI travaillent souvent en équipe, les nouveaux membres ont beaucoup à gagner de leur contact avec leurs collègues qui ont de l'expérience. Et les EPEI chevronnés sont bien placés pour soutenir, aider et guider les nouveaux diplômés. L'Ordre encourage la collaboration et l'apprentissage réciproque entre les membres. La norme IV: C. 2 prévoit que les EPE « apportent leur soutien aux collègues qui ont de l'expérience, à ceux qui sont nouvellement entrés dans la profession et aux étudiants qui aspirent à la profession. » Chose importante, le nouveau membre doit savoir que chaque EPE, quelle que soit son expérience, a beaucoup à apprendre, mais aussi beaucoup à partager avec sa communauté professionnelle.

Pour partir gagnant dans une carrière d'EPEI, il faut se rappeler de quelques éléments essentiels : travailler en collaboration avec d'autres EPEI et professionnels du secteur; viser l'excellence dans son travail; avoir accès à la recherche probante de l'heure; observer les lois, les politiques et les procédures applicables; et respecter le Code de déontologie et normes d'exercice. (9)

## Questions d'exercice Professionnel



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le Code de déontologie et normes d'exercice dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à **exercice@ordre-epe.ca** pour obtenir plus de renseignements



Vous pouvez trouver les colonnes précédentes de Questions d'exercice professionnelles dans la section exercice professionnelle du site Web de l'Ordre, **ordre-epe.ca**.

## Dans la pratique

Vous les EPEI qui avez de l'expérience, voyez comment vous pourriez soutenir les nouveaux EPEI dans leur profession. Comment pourriez-vous partager avec eux vos compétences, vos connaissances et votre expérience? Quels conseils, quels avis pouvez-vous leur donner? Enfin, comment pouvez-vous accroître vos propres connaissances dans vos interactions avec les nouveaux diplômés?

## Enquête sur les plaintes

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.



Pour en savoir plus sur les audiences, les décisions, les règles de procédures et les ressources disponibles, consultez la section Plaintes et discipline du site Web de l'Ordre.

## Plainte

La membre a omis de s'acquitter de ses fonctions d'EPEI et de directrice. Elle a eu recours à de la force physique excessive pour restreindre un enfant, a temporairement laissé des enfants sans surveillance et a omis de se conformer à la *Loi sur les garderies*.

## Décision du comité

Avis écrit

### Sommaire

L'Ordre a reçu une plainte alléguant que la membre a eu recours à plusieurs reprises à de la force physique pour restreindre un enfant, a omis d'afficher correctement les procédures de sécurité-incendie et a laissé des enfants sans surveillance. La plainte a été déposée à la suite d'un examen de conformité routinier effectué au centre par le ministère de l'Éducation.

La membre a été avisée de la plainte déposée contre elle et a répondu aux allégations. Dans sa réponse, elle ne nie pas les allégations.

- La membre a indiqué que peu de temps après avoir commencé à travailler au centre, on lui a offert le poste de directrice. Malgré son manque d'expérience, le directeur-propriétaire lui a dit que ses responsabilités ne changeraient pas beaucoup et l'a convaincue d'accepter le poste.
- Concernant l'absence de panneaux décrivant la procédure de sécurité-incendie, la membre estime que le directeur-propriétaire est en partie responsable de la situation puisque c'est lui qui a enlevé les panneaux pour que les murs du centre soient peints et qu'il a oublié de les accrocher au mur à nouveau.

- La membre a indiqué qu'un des enfants dans sa salle de classe était très difficile et cherchait constamment à s'enfuir. La membre a déclaré que, selon elle, « le niveau de l'enfant était loin d'atteindre celui des autres enfants de mon groupe », et qu'il demandait plus d'attention qu'elle ne pouvait lui donner et monopolisait son temps. Elle a demandé au directeur-propriétaire du centre de lui donner de l'aide, mais n'en a pas reçu. Lorsque l'enfant a continué de s'enfuir de la classe, la membre a senti que sa seule option était de le restreindre physiquement.
- En ce qui concerne laisser des enfants sans surveillance, la membre a expliqué que le jour où le ministère est venu pour effectuer l'examen de conformité, les conseillers du programme attendaient qu'on les fasse entrer dans le centre, et c'est pourquoi elle a rapidement quitté sa classe pour déverrouiller la porte.

Le comité des plaintes a conseillé à la membre d'obtenir du soutien lorsqu'elle fait face à des situations difficiles.

Comme il ne faut jamais avoir recours à la force physique avec les enfants, le comité a rappelé à la membre qu'elle avait la responsabilité d'adopter des stratégies convenables de gestion du comportement. Dans sa décision, le comité a écrit : « ... l'éducatrice a la responsabilité de gérer le comportement d'une façon qui répond aux besoins individuels de l'enfant... » Le comité a souligné qu'à cet égard, la membre a enfreint la norme II: B. Pour ce qui est de l'infraction à la norme III : A.1, le comité a déclaré que la membre n'était pas responsable d'avoir enlevé les panneaux de sécurité-incendie mais que dans son rôle de directrice du centre, elle avait la responsabilité d'adhérer aux normes de sécurité et de voir à ce que les panneaux soient affichés. ©

## Dans l'intérêt public

## Sarah Scott Certificat d'inscription n° 34628

## Réprimande; ordonnance exigeant que la membre fasse un travail de recherche et de rédaction

Lors de l'audience du 22 janvier 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Sarah Scott était coupable de faute professionnelle pour avoir apporté une cigarette de marijuana au centre où elle travaillait et pour l'entreposer dans une salle de classe. M<sup>me</sup> Scott, qui a obtenu son certificat d'inscription en septembre 2011, était présente à l'audience et n'y était pas représentée par un avocat.

M<sup>me</sup> Scott travaillait depuis environ sept mois comme éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) au centre où la faute professionnelle a été commise. En août 2014, elle a apporté une cigarette de marijuana au centre avec l'intention de la donner à sa collègue pour l'aider à soulager son insomnie. La cigarette de marijuana se trouvait dans un contenant de Tylenol, dans le sac à main de M<sup>me</sup> Scott. La cigarette a été découverte par l'autre EPEI travaillant dans la salle de classe. Celle-ci a senti la marijuana dans le placard de la classe où se trouvait le sac à main de M<sup>me</sup> Scott. Après avoir découvert la marijuana, l'EPEI a offert de garder la cigarette dans sa voiture pour le reste de la journée.

Lors de l'audience, M<sup>me</sup> Scott a exprimé du remords et s'est excusée de sa conduite.

Après avoir examiné l'énoncé conjoint des faits, l'énoncé conjoint quant à la sanction, le plaidoyer de culpabilité et les observations de l'avocat, le comité a conclu que M<sup>me</sup> Scott était coupable de faute professionnelle. Il l'a sommée de comparaître devant le comité pour recevoir une réprimande et elle a également reçu l'ordonnance de faire un projet de recherche par écrit d'au moins 1 000 mots portant sur Dix façons de faire preuve de professionnalisme et de leadership dans l'exercice de la profession d'EPE.

Le comité a conclu que M<sup>me</sup> Scott a enfreint les paragraphes 2 (8), (10) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08, et les normes III : A.1 et IV : E.2 du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

« Bien que les actes de la membre aient été délibérés, rien n'indique qu'ils ont été posés avec une intention malicieuse ou que la membre avait l'intention d'exposer les enfants, ses collègues ou le centre à des torts indus », a écrit le comité dans sa décision. « La preuve présentée montre plutôt que la membre a fait preuve d'un très grand manque de jugement dans sa tentative mal planifiée de soulager l'insomnie de sa collègue. »

Une indication concernant la décision du comité est affichée avec le statut de M<sup>me</sup> Scott dans le tableau public de l'Ordre.

## Brooke Reid Certificat d'inscription n° 45406 Révocation

Lors de l'audience du 22 janvier 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Brooke Reid était coupable de faute professionnelle pour avoir parlé de choses inappropriées avec des enfants placés sous sa surveillance professionnelle. M<sup>me</sup> Reid, qui a obtenu son certificat d'inscription en 2013, n'était pas présente à l'audience et n'y était pas représentée par un avocat.

De janvier à juillet 2014, M<sup>me</sup> Reid travaillait comme surveillante de la cour à l'école élémentaire où la faute professionnelle a été commise. Au cours de cette période, elle a envoyé des messages textes à des élèves de 5° et de 6e année après les heures d'école et a indiqué aux enfants de ne pas dire à leurs parents qu'elle leur envoyait ces messages. Pendant qu'elle était à l'école avec les enfants, Mme Reid a discuté avec eux d'activités sexuelles explicites et d'autres types de conduite adulte, leur racontant notamment des histoires de rencontres sexuelles personnelles et de comportements qu'elle a adoptés alors qu'elle était ivre. Elle a également mis deux élèves au défi de s'embrasser dans un jeu d'Action ou vérité dans la cour d'école.

Après avoir examiné l'énoncé conjoint des faits, l'énoncé conjoint quant à la sanction, le plaidoyer de culpabilité et les observations de l'avocat, le comité a conclu que M<sup>me</sup> Reid était coupable de faute professionnelle. M<sup>me</sup> Reid a reçu une réprimande écrite et son certificat d'inscription a été révoqué.

## Dans l'intérêt public

Le comité a conclu que M<sup>me</sup> Reid a enfreint les paragraphes 2 (8), (10) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08 et les normes IV : E.2 et V : B du *Code* de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

« Loin d'être un modèle, la membre a permis à des élèves de la percevoir comme une personne irresponsable et insouciante lorsqu'elle leur a raconté ses rencontres sexuelles, ses états d'ivresses et ses comportements irréfléchis », a écrit le comité dans sa décision. « Sans même considérer l'impact que ses anecdotes pourraient avoir, la membre a encouragé des enfants impressionnables à adopter un mode de vie téméraire et dangereux. »

Une indication concernant la décision du comité est affichée avec le statut de la membre dans le tableau public de l'Ordre.

## Maria Walters Certificat d'inscription n° 11031

## Réprimande; suspension; ordonnance exigeant que la membre suive un cours

Un sous-comité du comité de discipline a conclu que Maria Walters était coupable de faute professionnelle pour avoir eu une altercation physique avec un parent pendant qu'elle travaillait au centre. M<sup>me</sup> Walters, qui a obtenu son certificat d'inscription en mai 2009, n'était pas présente à l'audience du 29 janvier 2015 et n'y était pas représentée par un avocat.

M<sup>me</sup> Walters travaillait depuis environ sept ans au centre où la faute professionnelle a été commise et occupait un poste de directrice. Le 21 juillet 2014, Mme Walters a accusé un parent de porter une plainte contre elle à l'exploitant du centre. Même si le parent a nié l'allégation, Mme Walters a catégoriquement maintenu que le parent avait déposé plainte. Lorsque le parent a signalé à Mme Walters d'arrêter de la pointer du doigt si près de son visage, M<sup>me</sup> Walters a giflé le parent, qui a perdu l'équilibre et est tombé par terre. Une altercation physique a ensuite eu lieu. L'incident est survenu dans une salle de classe en présence d'enfants, y compris l'enfant du parent.

Après avoir examiné les observations de l'avocat de l'Ordre, y compris les témoignages du parent et de l'exploitant du centre, le comité a conclu que M<sup>me</sup> Walters était coupable de faute professionnelle et plus précisément, qu'elle a enfreint les paragraphes 2 (8), (10) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08 et les normes I : D, I : F, IV : B.4 et IV : E.2 du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre. En plus de voir son certificat suspendu pour une période de six mois, Mme Walters a reçu une réprimande écrite et l'ordonnance de suivre deux cours : un sur la gestion du stress et de la colère, et l'autre sur les normes déontologiques et professionnelles.

« Sans même tenir compte de l'effet que ses actes pourraient avoir sur le bien-être psychologique et affectif des enfants, la membre a intentionnellement et malicieusement attaqué un parent en présence des enfants », a écrit le comité dans sa décision. Une indication concernant la décision du comité est affichée avec le statut de la membre dans le tableau public de l'Ordre.

# Melissa Smits Certificat d'inscription n° 00948 Réprimande; suspension; ordonnance exigeant que la membre suive un cours

Lors de l'audience du 18 mars 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Melissa Smits était coupable de faute professionnelle pour avoir infligé de mauvais traitements d'ordre physique à un enfant placé sous sa surveillance professionnelle. M<sup>me</sup> Smits, qui a obtenu son certificat d'inscription en avril 2013, n'était pas présente à l'audience et n'y était pas représentée par un avocat.

Au moment où la faute professionnelle a été commise, M<sup>me</sup> Smits travaillait dans un centre comme éducatrice de la petite enfance depuis environ cinq mois. Alors qu'elle plaçait plusieurs élèves en temps de réflexion le long d'un mur de briques en raison de leur comportement pendant qu'ils jouaient dehors, M<sup>me</sup> Smits a poussé un enfant contre le mur, lui causant des éraflures et des ecchymoses au dos. La police l'a accusée de voies de fait.

Après avoir examiné les observations de l'avocat de l'Ordre, y compris les témoignages de la directrice du centre, de l'enfant et du parent de l'enfant, le comité a conclu que M™ Smits était coupable de faute professionnelle pour avoir enfreint les paragraphes 2 (3), (8), (10), et (20) du Règlement de l'Ontario 223/08 ainsi que les normes III : A.1, III : C.1 et IV :

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'inaptitude professionnelle.

Généralement, le comité de discipline ordonne qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre Connexions. Vous trouverez dans Dans l'intérêt public les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

B.4 du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

M<sup>me</sup> Smits a reçu une réprimande écrite et son certificat d'inscription a été suspendu pour une période de six mois à compter de la date à laquelle elle doit payer sa cotisation et ses pénalités à l'Ordre. Le comité lui a ordonné de suivre un cours sur la surveillance professionnelle dans des milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les six mois suivant la date à laquelle elle doit payer sa cotisation à l'Ordre.

« Loin d'inspirer la confiance en la profession, la membre a infligé à un enfant placé sous sa surveillance des torts importants et évitables lorsqu'elle a eu recours à des techniques de gestion du comportement dangereuses et inefficaces », a écrit le comité dans sa décision.

Une indication concernant la décision du comité est affichée avec le statut de la membre dans le tableau public de l'Ordre.

# Debbra Warden Certificat d'inscription n° 36473 Réprimande; suspension; ordonnance exigeant que la membre suive un cours

Lors de l'audience du 19 mars 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Debbra Warden était coupable de faute professionnelle pour avoir infligé de mauvais traitements à plusieurs enfants placés sous sa surveillance professionnelle. M<sup>me</sup> Warden, qui a obtenu son certificat d'inscription en février 2012, était présente à l'audience et n'était pas représentée par un avocat.

Au moment où la faute professionnelle a été commise, M<sup>me</sup> Warden travaillait dans un centre comme éducatrice de la petite enfance. Les caméras de sécurité dans la classe de M<sup>me</sup> Warden l'ont filmée forçant un enfant à s'asseoir, soulevant un enfant par un bras puis le laissant tomber par terre, poussant les enfants avec ses pieds pour qu'ils la laissent passer et agitant un enfant d'une manière brusque.

Lors de l'audience, M<sup>me</sup> Warden s'est excusée de sa conduite et a reconnu que son comportement était inapproprié.

Après avoir examiné l'énoncé conjoint des faits, l'énoncé conjoint quant à la sanction, le plaidoyer de culpabilité et les observations de l'avocat, le comité a conclu que M<sup>me</sup> Warden était coupable de faute professionnelle pour avoir enfreint les paragraphes 2 (3), (8), (10) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08, et les normes I : D. III: A.1 et IV: E.2 du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre. M<sup>me</sup> Warden a été sommée de comparaître devant le comité pour recevoir une réprimande orale et son certificat d'inscription a été suspendu pour une période de trois mois. Son certificat d'inscription a également été assorti de conditions et de restrictions exigeant qu'elle avertisse la registrateure si elle accepte un emploi d'éducatrice de la petite enfance et exigeant également qu'elle suive un

cours sur la surveillance professionnelle dans les milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants avant de commencer son emploi.

« Dans une profession où l'on est un modèle pour les enfants, le public et ses collègues EPEI, le comportement dangereux et indigne que la membre a adopté donne un piètre exemple aux autres », a écrit le comité dans sa décision.

Une indication concernant la décision du comité est affichée avec le statut de la membre dans le tableau public de l'Ordre.



Pour en savoir plus sur le soutien juridique disponible consultez la section Plaintes et discipline du site Web de l'Ordre.



## Priorités stratégiques 2015-2018

En avril 2015, les membres du conseil ont tenu un atelier pour déterminer les priorités stratégiques de l'Ordre pour les trois prochaines années. Sue Hunter EPEI, facilitait la discussion. Les idées et les opinions recueillies lors des 19 consultations menées auprès des éducateurs et des parties prenantes et lors du sondage auquel ont participé 2 000 membres, ont été prises en compte. Les membres du conseil ont jugé que les priorités stratégiques suivantes guideront leur énergie et leurs priorités financières jusqu'en 2018.

- Accroître le rapprochement entre l'Ordre et le gouvernement et d'autres responsables des orientations politiques. Cette mesure est très importante au moment où l'Ordre s'attache à finaliser la réglementation sur l'apprentissage professionnel continu et à développer ses nouveaux pouvoirs pour l'agrémentation des programmes d'éducation.
- 2 Revoir et mettre à jour le Code de déontologie et normes d'exercice et développer les documents connexes dans le cadre du nouveau programme d'apprentissage professionnel continu. À ce sujet, le 2° projet pilote et le prochain symposium sur le leadership seront des activités importantes qui relèvent de ce thème.

- 3 Développer et mettre en œuvre une stratégie de technologie de l'information pour soutenir l'Ordre dans son mandat. Une initiative majeure viendra se greffer sur notre plan triennal de transformation technologique visant à offrir le renouvellement en ligne de l'adhésion à l'Ordre.
- Créer des services aux membres fondés sur une connaissance approfondie de la diversité des milieux où travaillent les membres de l'Ordre. Nous ferons en sorte de mieux connaître nos membres qui évoluent dans des milieux divers sur le plan culturel, linguistique et sur le plan du travail, de sorte à mieux comprendre le soutien dont ils ont besoin pour exercer leur profession de manière responsable.
- Accroître le profil de l'Ordre. Nous profiterons des activités de prise de contact avec les membres, les parties prenantes, les employeurs et les parents pour nous assurer qu'ils sont au courant de notre mandat réglementaire et qu'ils peuvent compter sur notre capacité à protéger l'intérêt public en toute objectivité et en temps opportun.

Prochaine étape à venir, le personnel de l'Ordre créera les activités nécessaires pour mettre en œuvre les priorités stratégiques. Nous vous tiendrons au courant de la progression de nos travaux.

#### Retraite imminente

Sue Corke, la registrateure et chef de la direction prendra sa retraite le 31 décembre 2015, après quatre années de service.

## Nomination des membres du public au conseil de l'Ordre

L'Ordre souhaite la bienvenue à Jason Powell et François Bertrand au conseil. Pour en savoir plus sur ces nouveaux membres du public nommés rendez-vous sur le site Web de l'Ordre à **ordre-epe.ca/fr/AboutUs/Pages/Council-Members.** 

## Contactez-nous à...

Ordre des éducatrice et des éducateurs de la petite enfance 438, avenue University, bureau 1900

Toronto ON M5G 2K8 **Téléphone**: 416 961-8558 **Sans frais**: 1 888 961-8558 **Télécopieur**: 416 961-8772 **Courriel**: info@ordre-epe.ca

site Web: ordre-epe.ca



Inscrivez-vous et regardez-nous sur...youtube.com/collegeofece

